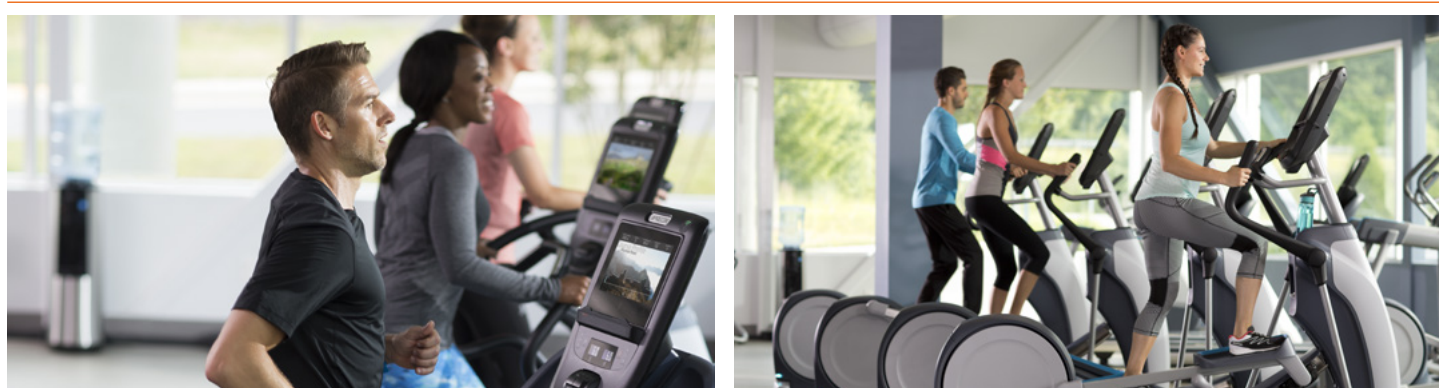


# OFFRE ANNUELLE DE PARRAINAGE

FITNESS, FITNESS - PISCINE ET WELLNESS

Par nouvel abonnement annuel parrainé  
**CHF 100.– de réduction**  
sur votre prochain abonnement  
(maximum CHF 500.–)



REJOIGNEZ NOTRE CLUB ! VOUS EN SEREZ RAVI...

## CONDITIONS :

Le parrain et le nouvel adhérent doivent se présenter à la réception du Fitness au moment de la souscription de l'abonnement. Toutes les prétentions émises après la délivrance du nouveau forfait seront considérées comme nulles.

Une personne ayant déjà possédé un abonnement aux Bains de Saillon ne peut pas être parrainée, sauf si son contrat a pris fin il y a plus de 12 mois.

Le décompte donnant droit à la réduction est calculé à la fin de la période d'abonnement payante du parrain et correspond au nombre de filleuls comptabilisés durant cette période.

Les réductions offertes sont personnels et intransmissibles. Elles seront déduites à la conclusion d'un nouvel abonnement du parrain sans report possible.

La direction des Bains de Saillon se réserve le droit de modifier ou ne pas appliquer l'offre susmentionnée en cas de comportement inadapté de la part du parrain ou du filleul.

Validité : année 2018



HÔTEL 4 ÉTOILES | PISCINES THERMALES | TOBOGGANS AQUATIQUES | CARPE DIEM SPA  
MAYENS DU BIEN-ÊTRE | RIVIÈRE THERMALE | FITNESS ET COURS | RESTAURANT ET BARS

BAINSDESAILLON.CH